



Le p'tit Dourbien

Le gîte étape



Règlement intérieur

Un gîte d'étape est un lieu d'hébergement collectif avec des espaces de vie commune privilégiant la clientèle de randonnée et de sport de nature (cyclisme, pêche, moto) ainsi que la clientèle professionnelle de passage. Il peut donc y avoir plusieurs locataires sous le même toit. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun et de prendre connaissance de ce règlement.

Ouverture : Toute l'année (l'hiver, minimum 8p).

Nombre de personnes : La capacité maximum du gîte est de 12 personnes, enfants compris. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires.

Arrivée / Départ : Il est recommandé au locataire d'informer le propriétaire de ses heures d'arrivée et de départ le plus tôt possible en appelant le 06 16 08 92 60 / 06 13 13 58 93 ou bien par mail à leptitdourbien@gmail.com.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire devra prévenir le propriétaire du gîte.

Propriétaire : Il est présent au Le p'tit Dourbien (bar, restaurant et l'épicerie) du village et joignable au 06 16 08 92 60 / 06 13 13 58 93.

Tarif : 22 euros par personne et par nuit, taxe de séjour incluse (hors période hivernale).

Modalités de paiement : Le paiement se fait par Carte bancaire, chèque ou espèces lors de l'arrivée.

Modalités de location :

- Le gîte vous est loué pour une période définie lors de votre réservation.
- Vous ne pourrez en aucun cas vous prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de votre séjour.
- Le gîte est loué meublé. Il comprend deux chambres munies de lits simples et superposés, une salle d'eau et de 2 WC (1 dans une chambre), une cuisine équipée, une salle commune (salle à manger, salon) équipée d'une cheminée.
- L'espace vert devant le gîte peut être utilisé comme un espace de détente.
- Le propriétaire du gîte se réserve le droit d'accéder au gîte à tout moment.

Sécurité : Etant un dîte d'étape, la porte d'entrée doit resté ouverte afin de faciliter les entrées et sorties de randonneurs tardif ou perdus.

Utilisation du gîte : Vous devez assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux, à savoir l'hébergement. Vous vous engagez à respecter et maintenir la propreté des locaux et du matériel mis à disposition,

Literie : Le gîte est loué avec literie (sommier et matelas), couverture et oreiller, sans drap de dessus. Chaque matelas est équipé d'une alèse et chaque oreiller d'une housse qui devront être maintenues en place à votre départ sauf en cas d'accident nécessitant un lavage. Un drap housse pour envelopper le matelas et une taie d'oreiller vous seront fournis lors de votre arrivée et devront être restitués au propriétaire (Le p'tit Dourbien) lors de votre départ. Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.

Repas : Pour le bien-être de chacun, il vous est demandé de ne pas manger dans les chambres et de prendre votre repas dans la salle commune ou en demipension au « P'tit Dourbien ».

Sanitaires : Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. Les lingettes, couches, tampons, serviettes périodiques, bâtonnets ouate, doivent être déposés dans la poubelle mise à disposition munie au préalable d'un sac poubelle.

Sacs : Les sacs devront être déposés au sol dans les chambres. Il ne faut en aucun cas les déposer sur les lits.

Eau, électricité et chauffage : La fourniture de l'eau, de l'électricité est comprise dans le prix de la nuitée le bois de chauffage est en supplément. Dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Ménage : Il n'est pas compris dans le tarif. En fin de séjour, les lieux doivent être rendus propres (douche, lavabo, WC, cuisine, sols).

Ordures ménagères – tri sélectif des poubelles : Sont mis à votre disposition dans la cuisine du gîte des sacs poubelles, une poubelle grise pour les déchets ménagers, une poubelle bleue pour les emballages (carton – plastique – métal), une caisse en plastique grise pour le verre et une caisse en plastique bleue pour les papiers et journaux.

Le dépôt des déchets ménagers, verre, effectué par le locataire, se fait dans le conteneur situé sur la place de l'église

Les emballages, papiers et journaux seront à déposer au conteneur a coté du bar.

Fumeurs : Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte.

Animaux de compagnie : Ils sont acceptés sous réserve de l'accord préalable du propriétaire au moment de la réservation. Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le gîte en l'absence de leur maître ni entrer en contact avec les literies.

Savoir vivre : Il vous est demandé :

- de faire preuve de civisme en général et de ne pas déranger la tranquillité des autres occupants et du voisinage,
- de n'occuper que le lit que vous avez choisi,
- d'éviter les bruits excessifs (musique, portable, etc.),
- de respecter le sommeil des personnes se trouvant dans le gîte.

Consignes de sécurité : En cas d'urgence, veuillez avertir les secours : 18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour les gendarmes, 112 pour les services d'urgence par téléphone portable.

Le gîte est équipé d'un système de détection incendie qui déclenche une alarme en présence de fumée. Ce dispositif ne doit en aucun cas être mis hors service.

Assurance : Vous êtes responsable de tous les dommages survenant de votre fait et de tous les incidents ou accidents que vous pourriez occasionner à vous-même ou aux tiers du fait de l'inobservation du présent règlement. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol et / ou de dégradation des biens des locataires dans le gîte. Pour tous les objets vous appartenant, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance.

En cas de problème (panne, dysfonctionnement, casse, sinistre ou dégradation) : Veuillez le signaler au propriétaire sans attendre. En aucun cas vous ne pourrez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative.

Divers : Des dépliants touristiques sont à votre disposition sur le buffet du salon et peuvent être emportés.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un agréable séjour.